

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 16 novembre 2012

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Absents : 5
Exclus : 0

L'an Deux Mil Douze, le seize novembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOUBERT Michel, Maire.

Date de convocation :

12 novembre 2012

Date d'affichage :

12 novembre 2012

Etaient présents :

Mesdames HOMMERIN Eliane – MOURJAN Nathalie.
Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – DUFOUR Ambroise –
DUMONT Jean-Philippe – BARDIAUX Jean-Michel – DAMS Gonzague –
DUROSIER Albert – HERBIN Gérard.

Absents excusés :

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Madame HOMMERIN Eliane.
Madame SUM Michèle a donné pouvoir à Monsieur LOUBERT Michel.
Monsieur ROUSSEL Régis a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Ambroise.
Monsieur MALAQUIN Alain a donné pouvoir à Monsieur HERBIN Gérard.
Monsieur SILVAIN Vincent.

Monsieur DUMONT Jean-Philippe a été nommé secrétaire.

DELIBERATION N° : 2012/04/017

OBJET : Motion de protestation et d'intervention auprès du gouvernement à propos de la fermeture de la Centrale d'Hornaing

La centrale d'Hornaing rejoint le long et douloureux cortège des structures industrielles qui sont menacées de disparaître très rapidement du paysage de notre pays.

Cette décision désastreuse aura des incidences sociales et économiques sur notre bassin de vie. Rappelons que cette centrale est la propriété de la société privée « E.O.N », société qui a réalisé au 1^{er} semestre 2012, plus de 3 milliards d'euros de bénéfices, bien évidemment partagés entre la poignée d'actionnaires qui la dirige. Ajoutons à cela que la centrale d'Hornaing est, au point de vue économique, tout à fait rentable.

Cette décision suscite l'incompréhension de tous. Elle est le symbole de la situation du tissu industriel de notre pays laissé aux mains d'actionnaires dont le seul but est la rentabilité immédiate et à n'importe quel prix, sans se soucier du sort des populations qui se trouvent jetées à la rue et pour qui le désespoir et les difficultés vont devenir le quotidien.

Cette situation est proprement scandaleuse, d'autant plus qu'actuellement elle se multiplie. Les exemples que nous pourrions citer sont hélas très nombreux.

Il est urgent que les dispositions soient prises afin d'arrêter le massacre de l'emploi dans notre pays. Dans le même état d'esprit, nous réclamons que des mesures soient envisagées pour créer, en France, un véritable service public de l'énergie indispensable pour préserver notre indépendance nationale en ce domaine.

Les Emerchicourtoises et les Emerchicourtois ont voté en mai et juin derniers majoritairement pour le changement de politique nationale dans différents domaines. Ils demandent au gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent pour enrayer la désindustrialisation de notre pays et en particulier de notre bassin de vie, situation léguée par le gouvernement précédent.

Avec les Emerchicourtoises et les Emerchicourtois nous avons contribué au changement politique dans notre pays. Nous réclamons avec insistance, la mise en œuvre de nouvelles politiques novatrices.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Emerchicourt décide, à l'unanimité, de soutenir la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale par M. Jean-Jacques CANDELIER et d'autres députés, qui a pour finalité d'interdire les licenciements dès lors que les groupes réalisent des bénéfices exorbitants, comme dans le cas précis de la centrale d'Hornaing.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Michel LOUBERT